



Edition 2024

La transmission du patrimoine agricole, de génération en génération

1. Introduction

Les exploitations agricoles du Pays de Herve constituent un des principaux éléments du patrimoine du Pays de Herve. Les familles d'agricultrices et d'agriculteurs s'investissent chaque jour dans la valorisation de ce métier, de ces terres et des produits de notre territoire.

Ce Mérite Agricole 2024 est donc dédié aux familles d'agricultrices et d'agriculteurs qui, depuis au moins 4 générations, transmettent leurs savoirs, leurs savoir-faire, dans le cadre familial pour valoriser et prendre soin de notre territoire du Pays de Herve.

2. Qui peut être proposé ?

Critères d'éligibilité

Une famille d'agricultrices/agriculteurs

- Dont au moins 1 membre exerce, actuellement, à titre professionnel (avec un numéro de producteur) une 'activité agricole' et qui a son siège d'exploitation sur le territoire d'une des 13 communes¹.

[Cette personne sera le référent pour la candidature, voir point 3.]

- Qui, depuis minimum 4 générations (cadre intra-familial, sans interruption), développe une 'activité agricole' sur le territoire du Pays de Herve, en restant sur ce territoire ;
- Par 'activité agricole' est entendue l'exploitation de la terre en vue d'une production agricole ou horticole, toute spéculation confondue.

Critères de sélection

Par rapport à la thématique de ce Prix, sera retenu(e) une famille d'agriculteurs/agricultrices qui œuvre pour, promeut, développe et renforce le patrimoine agricole du Pays de Herve depuis au moins 4 générations.

¹ Aubel, Baelen, Dalhem, Herve, Limbourg, Lontzen, Olne, Pepinster, Plombières, Soumagne, Theux, Thimister-Clermont, Welkenraedt



Les membres du jury seront attentifs

- Au nombre de générations (plus il y a de générations distinctes, mieux c'est) ;
- Au processus de transmission du patrimoine, du savoir-faire ;
- À la contribution au développement du paysage agricole du Pays de Herve.

Merci donc de développer ces critères dans votre proposition de candidats.

3. Comment proposer un candidat ?

Vous devez remplir un formulaire de candidature disponible sur www.galpaisdeherve.be (lien direct sur la page d'accueil) avant le 19 août.

Dans ce formulaire, doit être complété :

- Les coordonnées de la personne/association/entreprise/structure qui propose la/le candidat(e) : dénomination de la structure, nom, prénom et fonction du représentant, adresse, email, téléphone ;
- Les coordonnées de la/du candidat(e) : nom, prénom, adresse, adresse du siège d'exploitation si différent, email, téléphone, secteur d'activités ;
- Présentation en 20 lignes de la/du candidat(e) et de sa famille: présentation générale, en quoi ils méritent ce prix, quels éléments par rapport aux critères de sélection (histoire et généalogie de la famille) ;
- Qualités de la/du candidat(e) en lien avec la thématique (max. 5) ;
- Anecdotes (max. 2) en lien avec la thématique ;
- Commentaires éventuels ;
- Confirmation de l'accord de la/du candidat(e).

Sera annexée la décision de l'organe de direction de la structure qui propose la/le candidat.e afin de formaliser cette candidature ainsi qu'une photo en bonne qualité de la /du candidat.e, idéalement mise en contexte.

Nous tenons à insister sur la nécessité d'avoir l'accord formel, ferme et définitif, de la/du candidat(e) pour la proposition de sa candidature dans le cadre de ce Prix du Mérite Agricole 2024. Les candidats, et par lui sa famille, doivent confirmer leur accord quant à la publicité faite autour de leur candidature, leur image et le concours.

Nous procéderons à la vérification des critères d'éligibilité et de sélection des candidats proposés. Maximum 5 candidats seront retenus sur base des critères. Les personnes concernées seront contactées.

4. Et ensuite, comment voter ?

Le public pourra voter sur le site Internet www.galpaisdeherve.be

Lors de la Foire Agricole de Battice-Herve, il sera encore possible de voter sur le stand du GAL Pays de Herve la journée du samedi 31/08 où les candidats y seront présentés.



5. Remise des prix

La cérémonie festive aura lieu le dimanche 01/09 à 13h30, sur le stand du GAL Pays de Herve à la Foire Agricole de Battice-Herve.

Les candidats seront présentés et mis en avant, avant la désignation du grand gagnant (celle/celui ayant reçu le plus de votes) et la remise des prix.

6. Planning indicatif

19/08/2024	Clôture des candidatures
	Vérification des critères
	Réalisation des « fiches d'identité » des candidats
21/08/2024	Début des votes (en ligne)
31/08/2024	Présentation des candidats et derniers votes sur le stand du GAL Pays de Herve (Foire agricole de Battice)
01/09/2024	Décompte des votes et cérémonie festive de remise des prix avec le Groupe des Echevins de l'Agriculture du Pays de Herve